

**VENDEVRE  
SUR BARSE**

# DICRIM

**Document d'Information  
Communal sur les  
Risques Majeurs**



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire,**

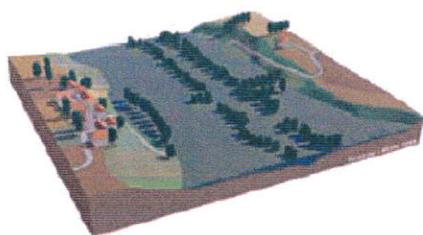
**Jean-Baptiste ROTA**



Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :  
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



*l'événement : l'aléa*



*les enjeux*



*le risque*

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

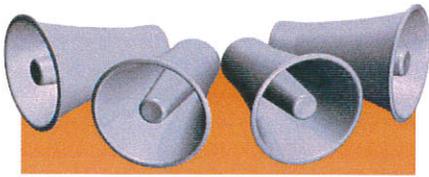
- **Les risques naturels**  
( inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**  
( industriels, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques** (Tempête....)
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **VENDEUVRE SUR BARSE** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



# En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

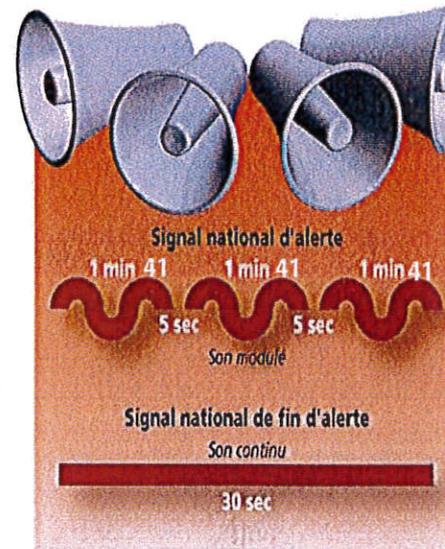
**Une alerte annonce un danger immédiat.**

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

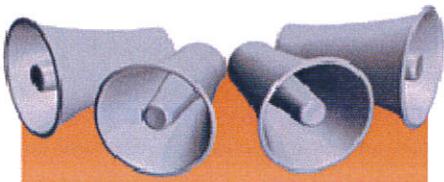
## Savoir reconnaître une alerte :

**En fonction des événements, elle peut être donnée par :**

- ▶ la sirène du centre de secours.
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers.
- ▶ Pour les risques **météorologiques** et **épidémiologiques** par une sonorisation portable permettant de faire circuler un véhicule en cas de gros risque. **(Alerte Rouge)**
- ▶ Panneau lumineux. **(Alerte Rouge)**
- ▶ la radio et/ou la télévision



## Le début de l'alerte



**En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :**

La sirène émet un son caractéristique en **trois séquences** d'1 minute et 41 secondes, qui constituent le signal national d'alerte.

## Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

### **Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :**

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



# Risque transport de matières dangereuses



Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à VENDEVRE SUR BARSE :

La commune est traversée par des axes importants **sur lesquels transitent des transports de matières dangereuses:**

1. les routes départementales **619** et **443**.
2. la voie ferrée **Paris-Bâle**.
3. **le gazoduc**

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

## Les mesures de prévention :

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

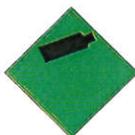
## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :



Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



# Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

## DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

## PENDANT L'ACCIDENT :

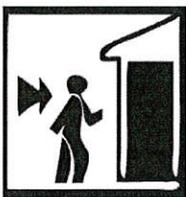
## SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers: 18 - police/gendarmerie:17 - 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

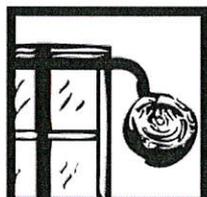
## SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu Champagne, France Bleu Auxerre, Radio Latitude).
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

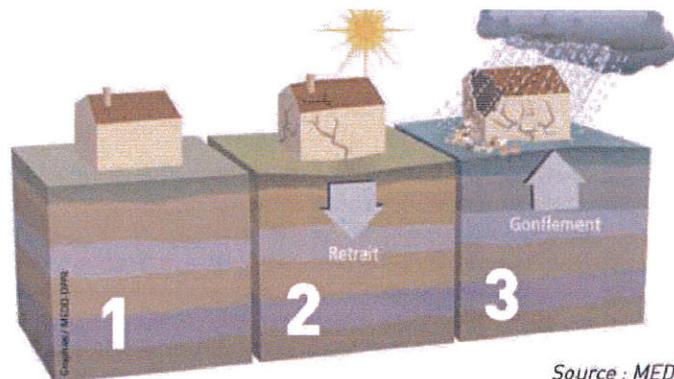


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Source : MEDD



## Le risque à VENDEUVRE SUR BARSE :

La commune se situe sur une **zone d'aléa FORT** pour les argiles.

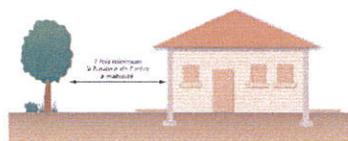
Attention, ce risque est présent mais le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site ([www.argiles.fr](http://www.argiles.fr))).

## Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

## Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la  
végétation du bâti :  
les racines  
amplifient le  
phénomène de  
déstructuration des  
façades



Réalisez une  
structure  
étanche autour  
du bâtiment



# Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

## Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



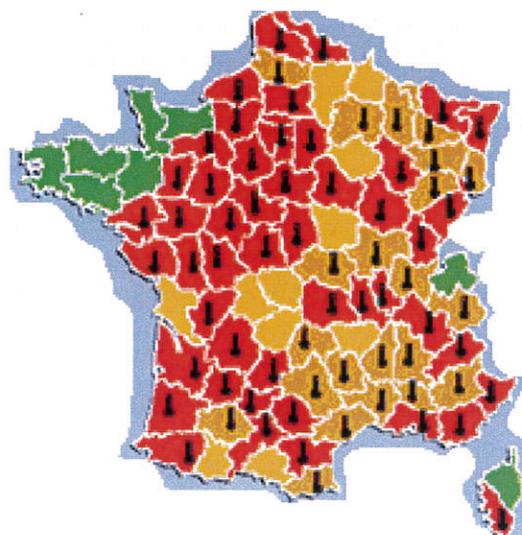
Pluie-inondation



Canicule



Orages





# Ce que vous devez faire en cas de tempête

## DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

## Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

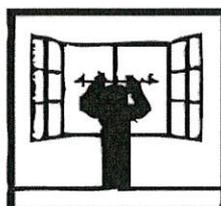
## APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risques sanitaires : Exemple de la pandémie grippale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

## Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



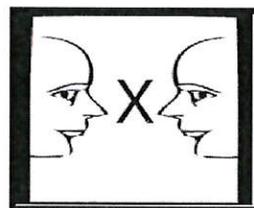
## Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
TV



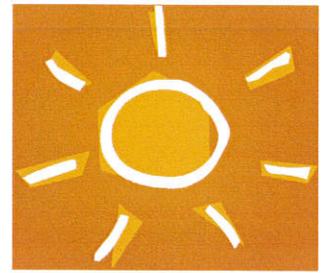
Lavez-vous  
régulièrement les  
mains au savon et/ou  
avec une solution  
hydro alcoolique



Evitez tout contact  
avec une  
personne malade



# Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

Personne âgée	Enfant et adulte
<p>Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.</p>	<p>Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.</p>
<p>La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).</p>	<p>Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.</p>

**CANICULE**

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



# Les numéros utiles :

- **Mairie de VENDEUVRE SUR BARSE :** **03 25 41 30 20**
- **Sous Préfecture de  
BAR SUR AUBE** **03 25 27 06 19**
- **Préfecture de l'Aube :**  
TROYES **03 25 42 35 00**
- **Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**
  - Agence Sud Est - **03 25 92 53 10**
  - Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**,  
disponible gratuitement partout dans l'Union  
Européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes  
Malentendantes**  
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **ERDF** **0810 333 010**
- **GRDF** **0810 433 010**
- **Conseil Départemental  
Centre routier** **0800 12 10 10**
- **Météo France** **08 99 71 02 10**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://aube.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

## **Notes personnelles :**